

*Bruxelles, le 11 février 2016*

La Fédération Internationale des Acteurs (FIA) accueille avec enthousiasme la nouvelle de l'adoption à l'unanimité par la Chambre des Députés d'une proposition de loi améliorant sensiblement le statut professionnel des artistes et, spécialement, des intermittents du spectacle au Maroc.

La FIA représente près de 85 syndicats, guildes et associations professionnelles d'artistes-interprètes dans plus de 60 pays du monde, principalement les comédiens, les danseurs mais aussi les chanteurs, artistes de variété et de cirque. Reconnue en tant qu'organisation sectorielle par l'OMPI, l'UNESCO, l'OIT, l'OIF et les instances décisionnelles européennes, la FIA milite pour une pleine reconnaissance des droits sociaux, économiques et moraux des artistes-interprètes et plaide en faveur de politiques culturelles cohérentes qui leurs permettent de vivre dignement de leur métier, conformément à la Recommandation de 1980 de l'UNESCO sur le Statut de l'Artiste.

*" Nous félicitons le Syndicat Marocain des Professionnels du Théâtre, membre de notre Comité Exécutif et coordinateur du groupe Africain de notre fédération – dit Dominick Luquer, Secrétaire Général de la FIA - et louons l'esprit d'équipe de tous les syndicats et organisations du milieu artistique au Maroc, qui ont contribué à cette avancée significative. La FIA exhorte désormais la Chambre des Conseillers à consacrer définitivement le droit des artistes et des intermittents du spectacle à un statut professionnel conforme à leurs aspirations légitimes".*

*" La FIA se réjouit de cette bonne nouvelle – dit Ferne Downey, Présidente de la FIA. Cette proposition de loi rattache solidement les différentes disciplines artistiques au code du travail. Il s'agit d'un pas déterminant vers la négociation collective, qui aidera les artistes-interprètes et exécutants à sortir enfin de la précarité, à bénéficier de prestations sociales et, tout simplement, à envisager sans crainte de faire de leur art, leur métier. Nous espérons que lors de son passage devant la deuxième Chambre du Parlement, cette proposition soit soutenue, voire même améliorée - notamment en conditionnant l'octroi de subventions publiques aux entreprises artistiques à la négociation préalable de conventions collectives avec les syndicats du secteur".*

Cette importante initiative est le fruit d'une entente historique entre la majorité gouvernementale qui a proposé la réforme de la loi n. 91.71 de 2003 sur le statut de l'artiste et l'opposition. Cette collaboration reconnaît la pleine légitimité des revendications des artistes et, spécialement, des intermittents du spectacle au Maroc.

La FIA tiens à louer l'excellent travail accompli par le Ministère de la Culture et le Ministère de la Communication et de l'Emploi, en étroite collaboration avec les organisations représentatives des différentes disciplines artistiques.

La FIA salue également le parrainage admirable réalisé par le Syndicat Français des Artistes-Interprètes, qui depuis deux ans accompagne la réflexion du Syndicat Marocain des Professionnels du Théâtre et la démarche militante de ses adhérents.